



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative**

Sous-direction de l'éducation populaire

Paris, le

24 JAN. 2024

Bureau du partenariat associatif
jeunesse et éducation populaire

SD2B

Affaire suivie par :
Renaud Artoux
Christine Baillarguet

N/Réf : DJEPVA/SD2B n° 23

Monsieur le Président, *cher Yves,*

Vous avez sollicité, pour l'association « UCPA SPORT VACANCES », le renouvellement de l'agrément national au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire en application du premier alinéa de l'article n° 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel.

Cette demande a été soumise à l'examen de la formation spécialisée pour l'agrément des associations au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 septembre 2023.

J'ai décidé d'accorder le renouvellement de l'agrément national au titre des activités de jeunesse et d'éducation populaire à votre association. Vous trouverez ci-joint un arrêté signé en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

**Monsieur Yves BLEIN
Président de l'association
UCPA Sport Vacances
21 avenue Stalingrad
94110 ARCUEIL**

Le Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative

Thibaut de SAINT POL

P.J. : 1